

II

De Québec, la Mère Cécile de Ste-Croix à la Supérieure des Ursulines de Dieppe, 2 septembre 1639.

Orig. : AD *Seine-Maritime*, D. 403.

Impr. : *Rech. Sc. Relig.* VII, 1917, 100-110; *Bull. Rech. Histor.* XXXII, 1926, 549-561; J LIX; LE BER, *Départ pour le Canada en 1639, Lettre inédite d'une Ursuline*, Dieppe, 1939.

Texte original.

Le récit de la traversée et l'arrivée à Québec.

(Canada) 1639¹

(Ursulines P(or)te Villieu)
rue des Capucins²

†

(f^o 1 r) M^A Mère très chère (1),
La paix et amour de Nostre-Seigneur ! J'avois proposé de garder vostre lestre à escrire la dernière afin de vous donner tout le temps, mais j'ai veu que j'en avois sy peu que j'ai tout quitté le reste. Je n'ay point assez de mortification pour vous escrire si en bref, sachant d'allieurs que vous attendez cette lestre avec impasience, et que je vous priay bien de me faire aquiter de celles qui me resteront nessesaires, comme à Monsieur de la Tour.

Je vous escravis sur la mer, environ à cent cinquante lieues de Dieppe, par les pêcheurs. Je ne sçais sy vous avez receu la lestre. Dieu mersi, nous avons esté préservée du danger des navires que je vous mandois (2), mais nous en avons bien en couru d'autres que je vous diray. Il m'a souvent passé par l'esprit, spécialement durant le mal de la mer qui est ce en quoy j'ay le plus souffert et qui a le plus longtemps duré. Je tâcheray de bien vous dire tout afin que vous vous y attendiez quand vous en viendrez là.

Pour ce qui est de la nourriture, en quoy pour l'ordinaire on endure beaucoup sur mer et de quoy j'ay ouy plusieurs se plaindre, nous avons esté exemptes de cela et beaucoup mieux traictées que nous n'eussions esté en nostre maison, particulièrement pendant que nous avons esté dans le navire de Monsieur Bon-Temps (3) quy avoit donné ordre qu'on ne nous refusast aucune chose de ce que nous demanderions. C'est, Dieu merci, la moindre mortification que l'on a que le manger. Je l'ay expérimenté : nous nous sommes veues plus contentes avec de la molue (4) sans beurre que nous n'estions dans l'abondances des viandes. Il m'a, dis-je, souvent passé par l'esprit que c'est autre chose d'expérimenter les incommoditez de la mer

que d'en ouïr parler seules. Quand on se voit à 2 doist de la mort, on ce trouve bien estonné. Je pense bien que toute les autres qui ont plus de mortification passeront cela plus doucement, mais aussi je vous dis mon infirmité. Un grand bien est que quand cela est passé, il ne reste que de la joye de c'estre veue en danger pour Dieu. On ne voudroit pas n'i avoir point esté; il semble que Nostre-Seigneur donne cela pour rescompense, et n'estoit que mon inmortification vous trouve à dire (4^b) et la compagnie de mes chères sœurs, je ne penserois pas estre hors de France. Celle qui pense que l'on souffre beaucoup ici ce trompent. La première leçon que j'ay appris du révérend Père Le Jeune (5) et que j'ay trouvée très véritable qu'on n'a point de croix en Canada que celle que l'on apporte de France. Je l'expérimente tous les jours.

Quasi dès aussi tost que je vous escrivis ma dernière, nous eusmes une furieuse tempeste qui dura quinze jours, avec fort peu d'intervalle, si bien que toute la semaine des Rogations, compris le jour de l'Assension, nous fusmes privées d'ouïr la sainte messe et de la sainte communion. Nous eusmes la mesme mortification le jour de la Pentecoste; le vesseau estoit tellement agité durant tout ce temps qu'il estoit impossible de ce tenir de bout, ni faire le moindre pas sans estre appuyée, ni mesme estre assise sans se tenir à quelque chose, ou bien on ce trouvoit incontinent roulée à l'autre costé de la chambre. On estoit contrainct de prendre les repas à platte terre et tenir un plat à 3 ou 4, et si, on avoit bien de la peine de l'enpêcher de verser. La plus grande partie de nous estoit tellement malade que des plus mortifiés, entre autre Madame de la Pelterie, ne songeoit plus au Canadas qu'elle nomme, pour l'ordinaire, son cher país, mais à avoir un peu de calme; et en effect, si tost que cela vient on est guéri (f^o 1 v). Elle a esté entre autres fort affligée du mal de cœur, et je vous laisse à penser quel soulagement pour sa délicatesse, car après ce mal, la plus grande incommodité du navire est la puanteur et salleté du goudran et du petuin. Il fust vérifié ici en mon endroit ce que nos Mères de Tours avoient tiré dans le Nouveau Testament pour leurs compaigne, à savoir, qu'*il seroit donné à ce luy qui auroit* (6), car, pour ce que je tiens assez de l'humidité de la mer, j'ay esté tellement incommodée pendant tout ce temps-là d'une quantité de aues qui me sortoient par la bouche, particulièrement lors que j'estois couchée, que je ne crois point exagérer de vous dire que j'en ait bien jecté un seau, si bien que je n'avois de plus grand ennemy que le lict. Aussi, pendant les grandes tespestes, je ne couchois point; j'aimois mieux demeurer jour et nuict apuyée contre quelque chose, car il n'i avoit pas moien de tenir la teste de bout. Aussi, qu'il m'eust fallu une grande quantité de linge pour demeurer au lict. Vous aviez de la peine à me permettre une planche soub le matelas; tant sur mer comme ici, on ne couche point autrement. Il n'i a point moyen d'user de paille.

C'estoit tout ce que je pouvois faire, dès le matin jusques au soir, de me disposer pour aller à confesse, quand yl estoit jour ³ d'i aller, et je n'ay point de congnoissance que j'aie eu de la peine à jeunner, que les Quatre-Temps de la Pentecoste dernier. Le jour de la Sainte Trinité (7), environ sur les 10 heures du matin, comme

nous disions Nonne du grand Office, nous entendisme des cris lamentables des matelost. Nous ne lessions pourtant de poursuivre, ne sçachant ce que c'estoit, lors que le révérend Père Vimont dessendit en nostre chambre qui nous dit : « Nous sommes morts si Nostre-Seigneur ne nous faict miséricorde : il y a un glaçon qui va aborder le navire et n'en est plus qu'à 10 pas, lequel est grand comme une ville ». Et s'estans lors mis à genoux et nous aussi, il dit ces parolles que saint François-Xavier avoit autre fois dites en un pareil danger : « Jésus, mon Rédempteur, faites-nous miséricorde ! » Ma Mère de Saint-Joseph luy dit : « Mon Père, fessons un vœu » ; mais il luy respondit : « Il ne faut rien faire que bien à propos », se souvenant qu'en pareils cas il en avoit fait un, le quel il eut bien de la peine à faire accomplir (8), mais il s'avisâ d'en faire seulement un pour ceux qui estoient dans la chambre, qui fust de dire 2 messe à l'honneur de la sainte Vierge et de saint Joseph, et chacun 2 communions, à la première terre que nous rencontrerions. Cela fait, il nous ⁴ dit : « Je m'en vai aux matelots, et puis je reviendray ici vous donner l'absolution. Nous avons encor une demie heure ». Il donna ordre aussi de faire appeler le bon frère qui estoit avec luy afin que nous puisions tous mourir en mesme lieu. Lors que j'entendis du Père : « Nous sommes morts ! » je n'avois point eu peur auparavant ; il ne me vint une seule pensée de mes péchez, ni crainte du jugement ni de l'enfer ; la seule crainte de mourir dans la mer me saisit et me dura jusques à ce que le Père fust sorti, que je commençai à rentrer dans moy-mesme et m'interroger sy j'avois envie de mourir dans cette disposition. Je n'eus guerre de temps pour me ressoudre, car aussi tost Monsieur Bon-Temps entra dans la chambre et nous dit : « Nous sommes garantis ! mes c'est un miracle ». Et à l'instant, il nous montra le glaçons au derrière du navire, du quel on ne pouvoit voirs le sommet à reson des brunnes qui estoient fort grosses et ont duré long temps, si bien que nous nous sommes veus encor une fois en péril, proche des terres que l'on ne voioit point. Nous avons attribué nostre délivrance aux prières que vous fesiez pour nous, et en effect j'ay ouy dire à des matelots les plus expérimentez qu'ils ne s'estoient (f^o 2 r) jamais veus en pareil danger et que, moralement parlant, il estoit impossible d'eschaper, car on estoit lors en plaine mer, il n'i avoit point assez de temps pour tourner les voilles. Un seul homme qui tenoit le gouvernail tourna lors si dextement le navire, le quel alloit de grande vitesse fondre sur le glaçon, qu'on a tenu une chose impossible qu'un homme pût faire cela. Le lendemain, nous visme encor ⁵ plusieurs glaces, mais, comme on les aperceut de plus loing, on s'en donna de garde. Nous les visme assez proches, entre autre une que l'on disoit estre aussi grande qu'une petite ville, laquelle, au contrere des autres qui semblent estre toutes couvertes de neiges (quoi qu'en effect elle ne le soient point car on voit bien le solail qui donne de sus), celle-là estoit claire comme un cristal. Quelque temps auparavant que l'on les aperceut, il fesoit froid comme au mois de janvier. Pour ce qui est de moy, de puis ce temps-là, je n'ai plus rien souffert.

Voisi de la consolation. De puis le jour du bienheureux Louis de Gonzague jusques au jour de nostre arivée (9), nous n'avons manqué d'entendre une ou plu-

sieurs messes et de communier chaque jour, tous les jours de puis l'enbarquement, sy ce n'a esté que nous fusions toutes malades. Le révérend Père Vimont ne manquoit tous les jours à nous expliquer nostre point d'oreson. Il nous disoit qu'une des causes pour quoy les religieux ne profitent point en l'oreson est qui changent trop souvent leurs matières, et, en effect, tout le temps que nous avons esté sur la mer il ne nous l'a changée que fort rarement. S'il arivoit quelques festes de saint, comme saint Pierre, il ne leissoit de pour suivre son sujet et nous le faire tourner sur la festes. Il avoit donné un règlement pour les acctions du jour. Chaque supérieure fesoit l'Office, sepmaine à sepmaine, et estoit à elle à faire garder le règlement (10). Nous disions l'Offices et fesions nos lectures 2 fois le jour en public. On la fesoit aussi en table, chacun à son tour. Il avoit ordonné que, de puis la récréation du soir jusques au lendemain après l'oreson, on parlast le moins que l'on pouroit, et avoit de coutume de nous dire qu'en cor que nous retinsions l'esprit de religion tant qu'il nous seroit possible, nous en perdrions assez. Nous nous confessions quand nous voulions, tous les jours sy nous avions dévotion, en cor que nous ne communion point. Nous avions prédication festes et dimanches. Avec cela, le Père a continué la mesme charité qu'il avoit à la rade. Je pense que nous fusions morte sans luy; je n'ai jamais veu un homme semblable.

La première fois que nous visme des Sauvages, ce fust en cor estant à quelque lieues de Tadoussac (11). Ce fust un capitaine nommé Jouënchou (qui est congneu des François et est le père de ce Sauvages qui a esté saluer le roy en France au non de toute sa nation), (12), le quel amena dans le navire où nous estions le révérend Père Gondouin (13), jésuite, si bien que dès maintenant nous avions 2 Pères en nostre compagnie. Ces Sauvages sont de Miskou et sont un peu mieux polis que ceux de ce peïs ici (14). Ils estoient estonnez et réjouis, ce nous disoient-ils par la bouche du révérend Père Gondouin qui a demeuré longtemps parmi eux et c'est à luy à qui le roy a faict donner les habits qu'il donne aux Sauvages pour leurs porter — de ce qui ce voioit des filles aussi bien que des hommes, lesquelles se consacroient à Dieu — et du depuis ils nous sont venus voir à Kébec —. Et nous dit de rechef que, sy (f^o 2 v) nous voulions aller en son païs, il ne nous lerroit manquer de rien. Il nous fit un desnombrement de tout ce qu'il y avoit pour manger. Nous arivasme à Tadoussac le 20 juillet (15), tous les 3 navires ensemble. Je vous laisse à penser la joie.

Le lendemain, nous sortisme de l'amiral pour nous embarquer dans le Saint-Jaques qui est seul des trois qui monte à Kébec et est commandé par Monsieur Ançot, là où nous estions si estroitement logez que quand nous estions toutes assises autour du coffre qui servoit à dire tous les jours 4 messes — nous avions ce bonheur — et à prendre les repas que nous prenions avec les 4 Père, sçavoir est le révérend Père Vimont, le Père Gondouin, le Père Poncet, le Père Chaumonnot (16) et le bon frère Claude (17), quand nous estions, dis-je, toutes rengées, celle d'un bout ne pouvoient passer sans faire lever lès autres, car on n'avoit justement que sa place, en cor bien estroicte; et pour coucher, il estoit besoing d'ajuster des planches sur le coffre et jeter nos matelas dessus. Et nostre nourriture commensa

lors de molue au vinaigre sans beurre, ou un peu de lart, qui continua le reste du voiage, au reste avec des contentements que je ne vous saurois expliquer. La première fois que nous dessendisme en terre, ce fust le jour de sainte Anne (18), que l'on fut acomplir une partie du vœu susdit. Nous pensammes en cor périr. Comme nous dessendions ⁶ du vesseau dans la chaloupe, peu s'en falut qu'elle ne tournast. Nous demeurasme dans le Saint-Jaques jusques au vendredy 29 de juillet, que nous en sortisme, à cause que les vents estoient contreres, et nous misme dans une barque qui montoit à Kébec (19). Il n'i avoit point d'autre lieu à ce mestre à couvert qu'une petite chambre qui estoit plaine de molue quassi jusques au haut, sy bien que nous n'i pouvions tenir que couchées les unes sur les autres, tassez comme du pain au four. Et comme il n'i avoit pas moient, à cause de la chaleur et de la puanteur de la molue eschauffée, d'i demeurer plus longstems, toutes une partie estoit contrainte de demeurer sur le tillac à la pluye, qui estoit lors fort inportunne, et la nuit aussi bien comme le jour. Il est vray, sans compareson, qu'il y avoit moins de mortification de demeurer à la pluye que de souffrir l'incommodité de la chambre, car seullement celle qui en sortoient sentoient si fort qu'on avoit peine à les surporter. L'après-midy du jour de saint Ignace, que nous nous attendions d'ariver à Kébec — mais on ne peut, à reson du temps contrere — la pluy commensa et dura 5 ou 6 heures sans lascher, et comme j'estois une de celles qui ne pouvoient suporter la chambre, je fus contraincte de resevoir toute celle qui voulut tomber sur moy. J'en demeuray tellement trempée, comme plusieurs autres, que nostre cotte en demeura plusieurs jours, de puis nostre arivée à Kébec, sans sécher, qui ne m'ettoit une petite mortification de me voirs ainsy crottée devant tant d'honnestes personnes. Le révérend Père Vimont, nous voiant ansy trempée, et sa Révérense aussi bien comme les autres, et qui n'i avoit moien de faire du feu dans la barque pour nous sécher, il pria le mestre de la barque de nous mestre à terre dont nous estions assez proche, ce qu'il fit. On nous alluma de bon feu et nous seichasmes en partie. Nous soupasme à terre avec de la molue sèche et sans beurre. On nous fit une cabane à la façon (f^o 3r) des Sauvages, et encor que nostre lict fust d'une couverture simple sur la terre, je ne lessai pas de bien dormir. Le lendemain matin, nous retournasme en la barque et arisvasmes à Kébec sur les huict heures du matin, jour de Saint-Pierre-ès-liens (20).

Si tost qu'on a percut la barque en laquelle nous venions, Monsieur le Gouverneur en voia 2 hommes dans un canot de Sauvages pour voirs qui c'estoit, et qu'il en fust assuré, il nous envoa une chaloupe tapissée pour nous mestre en terre. Il vint au-devant avec Monsieur de Lisle, son lieutenant (21). Il ne se peut pas dire les courtoisies que nous resevons de luy. Si tost que nous fusme dessendeues à terre, nous nous misme à genoux, et le révérend Père Vimont fit une prière pour tous. Nous allasme droit en l'église (22); on chanta le *Te Deum*, entendisme la sainte messe et communiassme, puis après nous vismes saluer Monsieur le gouverneur en sa maison où nous disnasme (23). De là, on mesna les Ospitalières en une maison que Monsieur le gouverneur leurs baille, laquelle est fort proche du fort (24), en

attendant que leurs bastiment soit achevé, où nous les a compaignasme. Puis, on nous mena en celle que Madame de la Pelterie a louée de Messieurs de la Compagnie, qui consiste en 2 chambre assez grandes, une cave et un grenier, sisse sur le bort du grand fleuve (25). Nous avons la plus belle veue du monde. Sans sortir de nostre chambre, nous voions ariver les navires qui demeurent tousjours devant nostre maison, tout le temps qu'ils sont icy. On nous a faict une closture de pieux qui sont viron de la hauteur d'une petite muraille. Cela n'est pas si bien joint qu'on ne puisse diserner au trarvers, sy on y veut prendre garde de bien près. Cela nous sépare toujours des séculiers qui n'entreront plus chez nous, quand la porte et la chapelle auxquelles on travaille seront faictes. Nous fusme fort visitée des dames et demoysselles de ce peïs ou bien quy y habitent. Ils témoignent une grande joye de nostre venue.

Vous serez possible en peine qui nous nourisoit, car il n'i avoit pas moient de faire cuisinne sy tost, car la barque qui nous conduisoit à Kébec ne porta que nos corps seullement. Monsieur le gouverneur nous en fesoit à prester au fort, tant aux Hospitalières comme à nous, et continua jusques à ce qu'on luy eut dit que nos vivres estoient arivés. Le soir de nostre venue, on fit les fœux de joye pour la nissance de Monsieur le dauphin. Il obtint du révérend Père Vimont que nous y assistations, puis que nous n'estions point en cor renfermée. Il nous envoya quéri par Monsieur de Lisle. Nous y fusme. Vous verrez toutes ces choses dans la *Relation* (26).

Le lendemain, on nous fit aller à Silleri qui est le lieu où habitent plusieurs Sauvages, tant chrestiens que cathécumenes (27). Il y a une résidence des Pères. L'esglise est comme une petite paroisse de Sauvages. Ce lieu est environ distant de Kébec d'une lieue et demie; on y va par eau. Monsieur le gouverneur nous presta en cor sa chaloupe dans laquelle nous aprisme des soldarts qui la menoient que Monsieur le gouverneur les avoit en voiez avec des rafrechichemens au-devant de nous, sy tost qu'il avoit seu que nous venions. Car sy tost que nous fusmes arivez à Tadoussac, il monta une barque qui ne fust que peu de jours à ariver à Kébec, et nous fusmes huict (f^o 3v) jours dans le Saint-Jaques qui ne marchoit point, faute de vent. Ces bonnes gens nous dirent qu'ils estoient venus ving lieues et avoient esté contraincts de s'en retourner quand il ne nous apersurent point. Nous nous confessâmes à Silleri. Après, on y baptisa une fille aagée viron de 10 ans; Madame de la Pelterie fust sa marraine et la nonna Marie (28). On la luy donna, puis après, pour pensionnere; sa esté nostre peremière. Je vous laisse à penser la joie d'avoir à pratiquer nostre institut dès le segond jour de nostre arivée, envers cette petite créature nouvellement baptisée. La plus part des assistans pleuroient de joie en cette sérémonie. Auparavant que la commenser, les Sauvages estans rengez sur des bancs, le révérend Père Jeune les fit prier Dieu en leurs langue, et puis chanter le *Credo* et quelque cantique qu'il a composez en leurs langue. Si le temps me l'ut permi, j'avois proposé de l'escrire et de l'envoyer à mes sœurs. Ce pourra estre pour une autre année. Je ne trouve rien d'agréable comme d'ouyr chanter les Sauvages, tant ils chantent doucement et s'accordent bien. J'admiray la charité de ce bon Père :

prendre la peine de chanter avec eux, et, dans une autre occasion, une fille sauvage aiant communiqué, s'aller mestre à genoux auprès d'elle et luy faire dire son acction de grâce mot à mot. En effect, c'est un apostre de ce pais et le père des Sauvages.

Le lendemain, 3 jour d'oust, nous sortismes en cor pour aller à Nostre-Dame des Anges (29), distant en viron demie lieue de Kébec. C'est la plus grande résidence des Pères (30). En passant, nous vismes le bastiment des Hospitalières. Le lendemain qui estoit jeudy, on alla remarquer un lieu pour faire nostre bastiment. Je sortis pour acompagner nostre Mère. C'est un lieu très agréable et assez proche du fort; il y a desjà un peu commensé à desfricher, et Monsieur le gouverneur qui y assistoit dit qu'il l'avoit faict faire pour y mestre des Ursulines dès yl y a long-temps (31). Nous sortismes encor le vendredi et samedy pour aller à la sainte messe, et nous n'avons point sorti du depuis. Dès le dimanche, on vint nous dire la messe en nostre maison. Nous l'avons tous les jours en mesme lieu qui est un petit coing de cheminée clos avec des planches, là où yl n'i a que la place de l'autel et du prestre, et celuy qui aide à dire la messe; et nous avons la faveur d'avoir Nostre-Seigneur tout proche à qui conter nos besoiing. Vous entendez bien que c'est le saint Sacrement que nous avons en ce petit lieu. Le jour de l'Assomption, il ce fit une prosession générale des François et Sauvages. Madame de la Pelterie servoit de capitainesse au fames sauvages; elle marchoit en teste avec 2 de nos petttites séminariste à ces costez. La prosession vint en nostre maison; on avoit paré la chambre et dressé l'autel de dans. Le révérend Père Le Jeune fit prier et chanter les Sauvages; nous chantasme aussi (32). On est tout ravi d'entendre nos Mères. Tout les festes et dimanches, il vient des gens pour ouyr ⁷ Vespres que l'on chante. Nous sommes 5 : nostre ⁸ Mère d'un costé; Madame de la Pelterie, ma Mère de Saint-Joseph et ma Sœur Charlotte (33) de l'autre; et moy, je suis du costé de nostre Mère. Il y a du plesir de voirs les Sauvages et Sauvagesse auprès de la violle quand on en joue : ils sont ravis. Il y eut un de ces premiers chrétiens (c'est un nommé Nouel (34) dont il est parlé aux *Relations*), qui dit qui falloit aprendre cela à leurs fille. On ne s'en sert ni servira de la violle que pour attirer les Sauvages. On baptise plusieurs Sauvages, tant grands que petist. Le révérend Père Le Jeune en a baptisé jusque à 7 pour une nuict, de puis nostre arivée, et n'estoit une maladie contagieuse entre eux (f^o 4r), qui est comme une sorte de petite vérolle, qui les empêche de s'assembler, il se feroit bien d'autres conversions. Madame de la Pelterie a servi de maraine à plusieurs, entre autres de Pigarouich qui est se sorsier dont on a tant parlé, et maintenant bon chrétien (35).

Nous avons desjà six pensionnere sauvages ⁹ arestez (36), et par intervalle bien d'autres, et qui auroit le moiens de les nourir et vestir, on n'en manqueroit pas. C'est une chose pitoyable que, manque d'un peu de pain, voirs tant de gens se perdre. Nos Mères de Tours prie toutes les sœurs de leurs communauté de demander par ausmône à leurs parens chacun une chemise pour les petites Sauvages. Je vous fais la mesme demande et à toutes nos Mères des autres couvens, si vous

le jugez à propos, comme aussy par aumône je vous demande des agneus (37) : les Sauvages y sont fort affectionnez. Pigarouich, à présent nommé Estinne, après avoir perdu celui qu'on luy avoit donné, vint dès le lendemain en demander un autre. Nous avons aussi des petites Françoises pour externes; il y en a desjà bien 7 ou huict. Je crois qu'il n'y avoit pas plus de 8 jours que nous estions icy quand on nous les envoya (38).

Jugez si nous pouvons avoir beaucoup de temps de reste avec le commencement d'une maison. Madame de la Pelterie a pris le soin de lever et habiller les petites Sauvages; nous en avons de 2 ou trois ans qui donnent le matin de l'exercice à celle qui ont bon cœur. Ma Mère de Saint-Joseph a pour obédiance la sacristie et le linge; elle a de quoy s'emploier. Pour les exerternes, cela nous est commun en cor à elle et à moy : celle qui ont le loisir y vont. Et moy, on m'a donné la charge de la despence. Vous pouvez conjecturer qu'il n'y a pas toujours des gens pour faire la cuisinne; aussi es-se ordinairement mon exercice. En cor qu'elle ne soit pas bien grande, il y en a pourtant assez pour m'emploier : je ne suis pas de grand effect. J'ay desjà appris à faire la sagamité de Sauvages : c'est le plus grand festin qu'on leurs puisse faire que de les traicter avec cela.

Nous avons trouvé icy le révérend Père Le Mersier (39). Je n'ay jamais rien veu de plus modeste que se bon Père : sa seule veue donne de la dévotion. Il nous vint dire la messe et nous amena Joseph, qui a jà la façon d'un saint. Il estoit ravi d'aise de nous voirs et de sçavoir pour quoy nous venions. On luy fit quelque petit présent; il ne savoit quelle reconnoissance nous faire, ce pauvre homme. Non content de nous faire expliquer ce qu'il vouloit dire, il nous parloit encor des yeux. Se sembloit celui de qui il est parlé en la *Relation* (40).

J'aurois encor tant de chose à vous dire, si le temps le permettoit, mais il faut que je finisse. A Dieu, ma très chère Mère. Je m'atens que vous me tiendrez toujours pour ce que je suis en effect, ma Mère très chère,

Vostre très obéisante et indingne fille
en Nostre-Seigneur,

Sœur Cécile de Sainte-Croix †
R.U.I.

Du Séminaire de Saint-Joseph des Ursulines de Kébec, ce 2 de Septembre
1639.

1. *D'une autre main.*

2. *It.*

3. *jour répété deux fois.*

4. *il nous deux fois répété et raturé.*

5. *Répété.*

6. *encor ajouté et raturé.*

7. *mes ajouté et raturé.*

8. *s ajouté et raturé.*

9. *sauvages aj. dans l'interligne.*